

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 06/02/2026

Aide nationale à l'arrachage définitif de vignes 2026 : ouverture d'un appel à manifestation d'intérêt

À la demande de la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, FranceAgriMer prépare le déploiement d'une nouvelle mesure d'aide nationale à la réduction du potentiel viticole. Une enveloppe de 130 millions d'euros est prévue pour ce dispositif.

C'est dans cette perspective qu'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ouvre ce 6 février 2026. Il est le seul vecteur pour pouvoir bénéficier du futur dispositif. Un viticulteur éligible qui n'aurait pas déclaré ses intentions d'arrachage dans ce cadre ne pourra pas bénéficier de l'aide mise en œuvre.

Dès à présent, les potentiels bénéficiaires de cette mesure sont invités à s'inscrire sur le portail usager de FranceAgriMer, via l'e-service Vitirestructuration : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

Le dépôt de la déclaration d'intention d'arracher s'effectue en ligne sur la Plateforme d'acquisition de données (PAD) : <https://padcollecte.cloud.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/accueil>

Une fois les conditions de l'aide définitivement arrêtées, les viticulteurs seront invités à confirmer leur demande. À défaut de réponse de leur part, la déclaration d'intérêt ne pourra pas être prise en compte par les services de FranceAgriMer. Le paiement de l'aide interviendra après l'arrachage des vignes puis le dépôt d'une demande de paiement.

Toutes les informations sur cet AMI sont accessibles sur le site internet de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/aides/aide-nationale-larrachage-definitif-de-vignes-2026-publication-dun-appel-manifestation>

Il est à noter que la mise en œuvre de l'aide à l'arrachage est conditionnée à :

- la promulgation de la loi de finances pour 2026 prévoyant en particulier des crédits prévus pour la présente mesure ;
- l'entrée en vigueur du règlement (UE) n°1308/2013 modifié (paquet vin) ;
- la validation par la Commission européenne du dispositif notifié par les autorités françaises en application du règlement précité.

Contacts presse

FranceAgriMer
Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38
Mél : presse@franceagrimer.fr
12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
www.franceagrimer.fr

A propos de FranceAgriMer

Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, placé sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, FranceAgriMer participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture. Il est un lieu de concertation unique entre les pouvoirs publics et les professionnels de ces filières, représentées de l'amont à l'aval dans ses instances de gouvernance. FranceAgriMer assure un suivi des marchés et propose des expertises économiques permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs actions et aux filières de gagner en compétitivité. L'Etablissement met en œuvre des dispositifs de soutien et de régulation des marchés et accompagne les acteurs économiques à travers le versement d'aides nationales et européennes. Il contribue à leur rayonnement à l'international en soutenant les exportateurs et l'internationalisation des filières.

Plus d'informations sur : <http://www.franceagrimer.fr>

Retrouvez-nous sur LinkedIn : [@FranceAgriMer](#)

Contacts presse

FranceAgriMer

Tél : 01 73 30 25 38/ 01 73 30 22 54

Mél : presse@franceagrimer.fr

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

www.franceagrimer.fr